

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
VILLEDIEU LE CHATEAU

Le 22/01/2021, à 20 heures, en salle du conseil municipal de la commune de Villedieu le château se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Vérité Alain, maire,

Etaient présents *Mrs VERITE, MEUNIER, MARQUENET, GOURIOU, MAILLET*

Mmes MOULUT, PELLETIER, TABAREAU, LEROUX, SAVATIER

Était absent excusé : *Mr RENAULT n'ayant pas donné pouvoir*

Le secrétariat a été assuré par : Mme SAVATIER

Délibération sur le vote des tarifs ALSH/Périscolaire et cantine

La gestion du centre de loisirs a été repris par la commune au 07/01 dernier

Mme MOULUT indique qu'il n'y a pas le recul nécessaire pour évaluer les tarifs actuels et propose de maintenir les anciens tarifs :

TARIFS ALSH

Quotient familial	QF <450	451<QF<700	701<QF<900	901<QF<1100	QF>1100
Vacances à la journée	9,50€	10,50€	11,50€	12,50€	13,50€
TARIF vacances à la semaine	38,70€	42,70€	46,70€	50,70€	54,70€
Journée vacances HCATV	12,40€	13,40€	14,40€	15,40€	16,40€
Tarifs vacances semaine HCATV	40,70€	44,70€	48,70€	52,70€	56,70€

TARIFS PERISCOLAIRES

Quotient familial	QF <450	451<QF<700	701<QF<900	901<QF<1100	QF>1100
Périscolaire par présence	1,10€	1,60€	2,10€	2,60€	3,10€
Semaine périscolaire	4,90€	5,40€	5,90€	6,40€	6,90€
Mercredi à la journée	8,40€	9,40€	10,40€	11,40€	12,40€
Mercredi avec sortie	11,90€	12,90€	13,90€	14,90€	15,90€
Mercredi HCATV	12€40	13€40	14€40	15€40	16,40€

Vote pour le maintien des tarifs actuels pour l'ALSH et le périscolaire.

Adopté à l'unanimité

La cantine : bien que non augmenté depuis 2011, il est proposé de laisser le tarif à 3€10 pour les enfants et à 5€50 pour les adultes suite au retard de facturation et à la crise sanitaire et de revoir la tarification pour la rentrée prochaine. **Adopté à l'unanimité**

Délibération pour prendre une convention pour les repas du centre de loisirs

Le cout du repas livré par un organisme externe est de 2,77 € HT par enfant et 3,30 € HT par adulte
La convention proposée mentionne une durée de contrat d'un an à partir de février prochain alors que nous envisageons de faire un point l'été prochain pour vérifier si nous maintenons u non cette convention ultérieurement

Il est proposé d'adopter la convention émise avec l'organisme proposé mais dans la mesure du possible de renégocier la durée du contrat de 7 mois au lieu de 12 mois, ce contrat est soumis au vote avec accord à Monsieur le maire de signer la convention.

Adopté à l'unanimité

Délibération sur la convention de prestation de service entre la CATV et la commune pour la gestion du centre aéré :

L'accueil de loisirs est une compétence de la communauté d'agglomération, de ce fait il est proposé une convention entre la commune et la CATV afin que les frais imputables à la compétence territoriale soient pris en charge par celle -ci tout en maintenant la gestion de l'accueil de loisirs par la commune

Présentation de la convention de prestation proposée par la CTAV afin que le centre aéré soit géré par la Commune

Ce projet de convention avait été adressé aux conseillers avec la convocation

Convention adoptée à l'unanimité

Délibération sur l'adoption du nouveau Projet éducatif 2021

Présentation du projet éducatif,

Ce projet avait été adressé aux conseillers avec la convocation.

Adopté à l'unanimité

Fait à Villedieu le Château, le 22/01/2021
Le Maire

- Transmis au représentant de l'Etat le : 08/02/2021
- Publié le :